FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
MC-2BK106-4 MAKE-UP

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MC-2BK106-4 MAKE-UP
Numéro du produit	MC-2BK106-4
UFI	UFI: M3RS-N0UG-J007-F7HY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	MATÉRIAUX EN LIEN AVEC L'ENCRE D'IMPRESSION

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Domino Laser GmbH Fangdieckstr. 75 a DE 22547 Hamburg +49-(0)40/88888-0 sds@domino-uk.com
Fabricant	Domino UK Ltd Bar Hill Cambridge CB23 8TU Tel: +44 (0) 1954 782551 Email: sds@domino-uk.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	En cas d'urgence, appelez: +44 207 858 0111 (24h/24, 7j/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

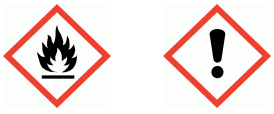
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Flam. Liq. 2 - H225
Dangers pour la santé humaine	Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Mentions de mise en garde	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contient	2-Butanone
Mentions de mise en garde supplémentaires	P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Perturbateurs endocriniens	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté supérieur à 0,1%
PBT et vPvB	Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

2-Butanone		80-84.9%
Numéro CAS: 78-93-3	Numéro CE: 201-159-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457290-43-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		
Ethanol		10-20%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

MC-2BK106-4 MAKE-UP

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Consulter un médecin. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Contact cutané	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Mal de tête. Nausées, vomissements.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une braise. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Déversements mineurs: Essuyer avec un tissu absorbant et éliminer les déchets de manière sûre. Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Mettre les déchets dans des conteneurs scellés et étiquetés. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les règlementations en matière d'environnement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Produits inflammables/combustibles. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Eliminer toute source d'inflammation. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir les conteneurs verticaux. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Classe de stockage	Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Valeurs limites d’exposition professionnelle

2-Butanone

Valeur moyenne d’exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 600 mg/m³
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 300 ppm 900 mg/m³
*

Ethanol

Valeur moyenne d’exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³
Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d’exposition professionnelle.
* = Risque de pénétration percutanée.

2-Butanone (CAS: 78-93-3)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 600 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1161 mg/kg
PNEC	- eau douce; 55.8 mg/l - eau de mer; 55.8 mg/l - Sédiments (eau douce); 284.7 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 284.7 mg/kg - Sol; 22.5 mg/kg

Ethanol (CAS: 64-17-5)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 950 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1900 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg/jour
PNEC	- eau douce; 0.96 mg/l - eau de mer; 0.79 mg/l - rejet intermittent; 2.75 mg/l - Station d'épuration des eaux usées; 580 mg/l - Sédiments (eau douce); 3.6 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 2.9 - Sol; 0.63 mg/kg

8.2. Contrôles de l’exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. La sécurité intégrée nécessite aussi de maintenir les concentrations en gaz, vapeurs ou poussières en dessous des limites inférieures d'explosivité.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Il est recommandé de changer fréquemment. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Stratifié de polyéthylène et éthylène/alcool vinylique (PE/EVOH). Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Alcool polyvinylique (PVA). Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.75 heures. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Noter que le liquide peut pénétrer les gants.
Autre protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection anti-statique, s'il y a un risque d'inflammation par électricité statique. Porter les vêtements appropriés pour prévenir toute contamination cutanée.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P2.
Contrôles d’exposition liés à la protection de l’environnement	Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Claire (ou pâle).
Odeur	Cétonique.
Seuil olfactif	Inférieur 5 ppm Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
pH	Non pertinent. Le produit contient des solvants organiques. Impossibilité technique d'obtenir les données.
Point de fusion	-86°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Point initial d’ébullition et intervalle d’ébullition	~79.6°C @ 1013 hPa Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Point d’éclair	~ -6°C Coupelle fermée.
Taux d’évaporation	3.7 (acétate de butyle = 1) Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non pertinent. Liquide inflammable
Limites supérieures/inférieures d’inflammabilité ou limites d’explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.8 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 11.5 % Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Pression de vapeur	105 hPa @ 20°C 126 hPa @ 25°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Densité de vapeur	> 1
Densité relative	0.7980 @ 25°C
Solubilité(s)	270 g/l eau @ 20°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire. Soluble dans les matériaux suivants: Solvants organiques.
Coefficient de partage	log Pow: 0.3 Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Température d’auto-inflammabilité	404°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Température de décomposition	550 - 650°C Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.
Viscosité	0.94 cP @ 25°C

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Propriétés explosives	N'est pas considéré comme explosif. Le produit ne contient pas de groupe chimique associé à des propriétés explosives.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile	Ce produit contient au maximum 100 % de COV. Ce produit contient au maximum 0.802 kg/l de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, percer, broyer ou encore exposer les conteneurs à la chaleur ou sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Matières comburantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction - développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Organes cibles	Système nerveux central

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Mal de tête. Nausées, vomissements. Dépression du système nerveux central. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige. Effet narcotique.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu.
Contact cutané	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.
Voie d'exposition	Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Système nerveux central
Perturbateurs endocriniens	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté supérieur à 0,1%

Informations toxicologiques sur les composants

2-Butanone

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	DL_{50} >2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	DL_{50} >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Ethanol

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL_{50} orale)	Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL_{50} vapeurs mg/l)	125,0
Indications (CL_{50} inhalation)	Information du dossier REACH.
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	125,0

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

2-naphtol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL_{50} mg/kg)	1 960,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	1 960,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	1,5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

2-Butanone

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Information du dossier REACH. CL_{50}, 96 heures: 2993 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Information du dossier REACH. CE_{50}, 48 heures: 308 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Information du dossier REACH. CE_{50}, 72 heures: 1972 mg/l, Selenastrum capricornutum

Ethanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	Information du dossier REACH. CE_{0}, 200 heures: 3900 mg/l, Oryzias latipes (médaka)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE_{50}, 24 heures: 20803 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	NOEC, 7 jours: 467 mg/l, Plantes d'eau douce
Toxicité aiguë - microorganismes	CI_{50}, 3 heures: >1000 mg/l, Boues activées
Toxicité aiguë - terrestre	CL_{50}, 48 heures: >1 mg/cm², Eisenia Fetida (ver de terre)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 42 heures: 500 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	CL_{50}, 4 jours: 12070 mg/l, Invertébrés d'eau de mer

MC-2BK106-4 MAKE-UP

2-naphtol

toxicité aquatique aiguë	
$C(E)L_{50}$	0.1 < C(E)L50 ≤ 1
Facteur M (aigu)	1
Toxicité aiguë - poisson	Information du dossier REACH. CL_{50}, 96 heures: 3.46 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Information du dossier REACH. CE_{50}, 48 heures: 3.45 mg/l, Daphnia magna
toxicité aquatique chronique	
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	Information du dossier REACH. CL_{50}, 23 jours: 0.08 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité	La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	log Pow: 0.3 Les informations fournies s'appliquent au composant majoritaire.

Informations écologiques sur les composants

2-Butanone

Coefficient de partage	log Pow: 0.3

Ethanol

Coefficient de partage	log Pow: 0.32

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	Aucun connu.
Perturbateurs endocriniens	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté supérieur à 0,1%

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l’élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
Méthodes de traitement des déchets	Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout. .

MC-2BK106-4 MAKE-UP

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1210
N° ONU (IMDG)	1210
N° ONU (ICAO)	1210
N° ONU (ADN)	1210

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	MATÉRIAUX EN LIEN AVEC L'ENCRE D'IMPRESSION
Nom d'expédition (IMDG)	MATÉRIAUX EN LIEN AVEC L'ENCRE D'IMPRESSION
Nom d'expédition (ICAO)	MATÉRIAUX EN LIEN AVEC L'ENCRE D'IMPRESSION
Nom d'expédition (ADN)	MATÉRIAUX EN LIEN AVEC L'ENCRE D'IMPRESSION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Code de classement ADR/RID	F1
Etiquette ADR/RID	3
Classe IMDG	3
Classe/division ICAO	3
Classe ADN	3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3YE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	33
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ETA: Estimation de la toxicité aiguë CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet. CE_{50}: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum. GHS: Système général harmonisé. CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA: Association Internationale du Transport Aérien. Kow: Coefficient de partage octanol-eau. CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane). DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) . LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEL: Dose sans effet nocif observé. PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique. PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006. SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
Références littéraires clés et sources de données	Source: Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/ Information du fournisseur.
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	: Méthode par le calcul.
Conseils de formation	Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place.
Commentaires sur la révision	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
Date de révision	19/11/2024
Révision	4
Remplace la date	09/01/2023
Numéro de FDS	1694
Mentions de danger dans leur intégralité	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

MC-2BK106-4 MAKE-UP

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.